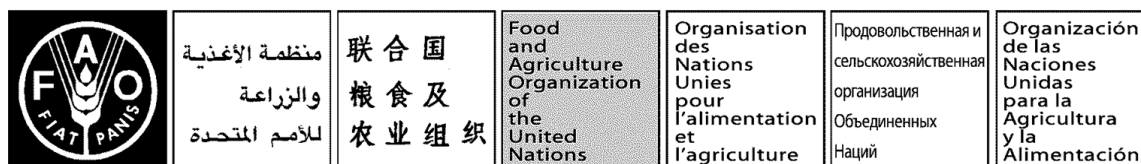


Juillet 2022

F**COMMISSION DES PECHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-OUEST (COPACO)****DIX-HUITIÈME SESSION (VIRTUELLE)****Managua, Nicaragua, 26-29 Juillet 2022****«Effets de la pandémie de COVID-19 sur le secteur des pêches et de l'aquaculture dans la région et mesures de relèvement»¹**

Nous examinerons dans le présent document les effets de la pandémie de COVID-19 sur le secteur des pêches et de l'aquaculture et émettrons des recommandations en vue de son relèvement. Les mesures prises en vue d'un relèvement durable doivent tenir compte du bien-être des communautés de pêcheurs concernées.

Proposition d'action de la Commission:

La Commission est invitée à:

- (i) Étudier les conclusions relatives aux effets de la pandémie mondiale de COVID-19 et à la mise en œuvre des mesures d'urgence et de relèvement ; et
- (ii) Examiner et adopter les recommandations portant sur le relèvement durable du secteur des pêches et de l'aquaculture et le bien-être des communautés de pêcheurs.

¹ Rédigé par Susan Singh-Renton, consultante FAO

LISTE DES ACRONYMES

AEP – Approche écosystémique des pêches
AIPAA – Année internationale de la pêche et de l’aquaculture artisanales
ALC – Amérique latine et Caraïbes
CAC – Conseil agricole d’Amérique centrale
CARICOM – Communauté des Caraïbes
CCRIF – Mécanisme d’assurance contre les risques liés aux catastrophes dans les Caraïbes
CELAC – Communauté des États d’Amérique latine et des Caraïbes
CEPALC – Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes
CNUCED – Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COAST – Fonds pour la durabilité des océans et de l’aquaculture dans les Caraïbes
COPACO – Commission des pêches pour l’Atlantique Centre-Ouest
COVID – Maladie à coronavirus
CPG – Chambre des pêcheurs de Guanacaste
CRFM – Mécanisme régional des pêches des Caraïbes
DCP – Dispositif de concentration de poissons
FAO – Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
FOMUJERES – Fonds pour la promotion de l’entrepreneuriat féminin et des organisations de femmes
GPS – Système de géolocalisation
ICCAT – Commission internationale pour la conservation des thonidés de l’Atlantique
INAMU – Institut national des femmes
INCOPESCA – Institut costaricain des pêches et de l’aquaculture
INN – Pêche illicite, non déclarée et non réglementée
MPME – Micro, petites et moyennes entreprises
Observatoire COVID-19 ALC – Observatoire COVID-19 en Amérique latine et dans les Caraïbes : impact économique et social
OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques
OCRP – Organe consultatif régional des pêches
ODD – Objectif de développement durable
OIT – Organisation internationale du Travail
OMS – Organisation mondiale de la Santé
ORGP – Organisation régionale de gestion des pêches
OSPESCA – Organisation du secteur des pêches et de l’aquaculture de l’isthme centraméricain
PEC-PNUE – Programme pour l’environnement des Caraïbes du Programme des Nations Unies pour l’environnement
PEID – Petits États insulaires en développement
PIB – Produit intérieur brut
SCS – Suivi, contrôle et surveillance
SICA – Système d’intégration centraméricain
TIC – Technologies de l’information et de la communication
UE – Union européenne

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Avant la pandémie mondiale de COVID-19, le secteur des pêches et de l'aquaculture de nombreux pays de la COPACO se heurtait à différents obstacles qui freinaient la mise en place de mesures de gestion durable des pêches et entravaient la réalisation des ODD connexes, en particulier l'ODD 14 (Vie aquatique). Outre le changement climatique et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), de nombreux pays de la COPACO comptaient un fort contingent de travailleurs informels dans le secteur, qui échappaient souvent aux activités de suivi courantes des pêches et programmes publics de protection sociale. En ce qui concerne la gestion et l'administration du secteur, citons, parmi les principaux défis à relever, une base technique et scientifique incomplète qui empêche de se faire une idée exacte des besoins du secteur, ainsi que la réduction ou la stagnation des budgets opérationnels. Les politiques commerciales et économiques internationales n'ont fait qu'aggraver ces difficultés, en provoquant, en Amérique latine et dans les Caraïbes, une diminution du taux de croissance du PIB, une hausse de toutes les formes d'inégalités et une accélération de la dégradation de l'environnement.

Les restrictions rigoureuses à la libre circulation, qui avaient pour but de contenir la propagation du COVID-19, ont eu une incidence négative sur tous les aspects de la vie et de l'économie, et ce partout dans le monde. Dans la région de la COPACO, le secteur des pêches et de l'aquaculture, qui dépend fortement du dynamisme du secteur du tourisme, a été durement touché. La demande locale de produits de la mer a sensiblement diminué, en raison d'un effondrement du nombre de visiteurs internationaux et de la baisse de la demande des pays importateurs, qui subissaient eux-mêmes des restrictions et un ralentissement économique comparables. De nombreux pays de la COPACO ont signalé des difficultés d'accès aux intrants généralement importés pour appuyer les activités du secteur. Ces phénomènes, associés à une hausse constante des infections au COVID-19, ont provoqué des effets en chaîne le long de la chaîne de valeur, tels que pertes de production ; imprévisibilité de l'accès au marché et aux consommateurs, et donc des prix du marché ; stockage de produits de la mer transformés affectant les ventes de produits frais ; baisse de la trésorerie et de l'accès au crédit des petits acteurs du secteur ; absence de main-d'œuvre et réduction du personnel au strict minimum ; perte de main-d'œuvre émigrée ; inquiétude des équipages concernant l'infection à COVID-19 et l'accès aux soins de santé ; limitation des services de réparation et d'entretien ; réduction des emplois dans le secteur du traitement après récolte visant à réduire les coûts de fonctionnement et à favoriser le respect des règles de distanciation sociale ; hausse des coûts liés à l'exploitation aquacole afin de maintenir les produits dans un état commercialisable pendant une période plus longue, et donc perturbation des cycles de production aquacole ; et hausse des coûts des activités après récolte.

En matière de gestion et d'administration, les ORGP ont eu beaucoup de difficultés à mener leurs missions principales, qui consistent à actualiser les décisions juridiquement contraignantes en matière de gestion des pêches en fonction des négociations menées à l'échelle internationale et à s'assurer que les règles de gestion sont respectées dans des délais raisonnables. Les OCRP, dont le fonctionnement dépend de la bonne volonté des pays, ont soulevé quant à eux que l'attention accordée par les États à leurs engagements s'était relâchée. Les ORGP comme les OCRP ont signalé un affaiblissement des mesures de SCS et une hausse de la pêche INN, ainsi que l'annulation et/ou la prise de retard dans les programmes et projets nécessitant déplacements, transport ou travail sur le terrain. À l'échelle nationale, les organismes chargés de la gestion et de l'administration des pêches et de l'aquaculture ont eu du mal à mener à bien leurs activités quotidiennes impliquant des face-à-face (collecte de

données, délivrance d'autorisations, immatriculation ou mesures de SCS). Enfin, les réunions menées en personne à l'échelle nationale et régionale ont elles aussi été affectées, difficultés qui ont toutefois été quelque peu atténuées grâce aux plateformes de réunion virtuelle.

La pandémie mondiale de COVID-19 a également eu des effets graves sur le plan social. Les travailleurs informels, en particulier ceux qui occupaient des emplois peu qualifiés ou à temps partiel, ont été les premiers à être licenciés de leurs emplois. Ces personnes ont également eu du mal à bénéficier des mesures de protection sociale mises en place. Ajoutons à cela la fermeture des établissements scolaires pendant les périodes de confinement, ce qui s'est accompagné d'une multiplication des tâches quotidiennes liées à la garde des enfants à la maison. Ces situations ont eu pour effet d'accroître les tensions au sein des ménages et donc le nombre de cas de violences conjugales. Dans les sociétés et les ménages caractérisés par des relations de pouvoir déséquilibrées entre hommes et femmes, ces dernières étaient par conséquent plus susceptibles d'adopter des pratiques de survie néfastes.

Les pays de la COPACO ont adopté de nombreuses mesures visant à protéger la santé et la sécurité publiques et à atténuer les effets économiques et sociaux négatifs découlant de la pandémie mondiale de COVID-19. Outre les mesures de santé et de sécurité publiques, ils ont mis en place des mesures économiques et de protection sociale, principalement destinées à protéger l'économie et les moyens de subsistance. Les transferts de fonds, se traduisant par la création de nouveaux dispositifs de transfert, une hausse du montant ou un versement anticipé des décaissements ou encore un allongement de la liste des bénéficiaires, ont été la mesure de protection sociale la plus répandue, suivie par la distribution alimentaire/les carnets alimentaires. De nombreux gouvernements ont aussi adopté des mesures sexospécifiques dans les domaines de l'éducation et de la gestion des cas de violence à l'égard des femmes. Dans certains cas, les mesures nationales étaient officiellement appuyées par l'adoption de nouvelles lois et règlements. Plusieurs initiatives régionales, telles que l'*Observatoire COVID-19 en Amérique latine et dans les Caraïbes : impact économique et social*, le *Plan d'urgence régionale* du SICA ou le *Plan agroalimentaire de riposte au COVID-19* de la CARICOM, ont vu le jour pour coordonner l'aide d'urgence complémentaire fournie aux pays pendant la pandémie et le partage de connaissances.

Certaines des mesures de riposte à la pandémie étaient assorties de conditions de participation des bénéficiaires, qui ont parfois favorisé une gestion plus responsable des pêches. Ces expériences servent à éclairer et perfectionner les efforts de relèvement post-COVID à plus grande échelle, en particulier dans les pays présentant des circonstances sociales et économiques similaires. Certaines bonnes pratiques d'amélioration des performances ont été identifiées dans trois domaines principaux : la protection sociale, y compris les questions liées au genre ; l'économie ; et la dégradation de l'environnement.

Par exemple, certains États ont assorti leurs mesures de protection sociale de conditions assurant l'amélioration de la gestion des pêches. C'est le cas par exemple des transferts d'espèces soumis à l'obligation d'enregistrement des pêcheurs et, dans un pays, de l'installation obligatoire de systèmes GPS sur les navires de pêche. Il existe également des exemples de mesures de relèvement visant à améliorer l'équité entre les genres et la contribution des femmes au développement économique. Certaines de ces mesures ciblaient les femmes rurales et les femmes à la tête d'un ménage, et étaient assorties de la nécessité de faire place à une croissance propre et durable. Certaines mesures, destinées en particulier aux entreprises féminines et communautés rurales, qui ont le potentiel de soutenir les opportunités de développement social positives et la croissance économique durable, visaient par ailleurs à

améliorer les capacités et la culture numériques. Certaines de ces mesures ont été renforcées par la loi et sont mises en œuvre dans le cadre de partenariats public-privé, deux éléments qui peuvent en garantir la durabilité et le perfectionnement constant. Les mesures liées à la violence sexiste prévoient dans de nombreux cas toute une gamme de services, et il conviendrait aujourd'hui de réfléchir à la meilleure façon d'en assurer le maintien à long terme. Bien entendu, il serait nécessaire de mettre en place une coordination intersectorielle pour garantir la prise en compte des besoins du secteur par les mesures générales de protection sociale adoptées par les pouvoirs publics.

Les préoccupations croissantes relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle nées des perturbations causées par la pandémie ont mis le secteur des pêches et de l'aquaculture sous le feu des projecteurs. Certains gouvernements ont par conséquent donné la priorité aux mesures améliorant la productivité du secteur et sa compétitivité sur le marché international, p. ex. en approuvant des projets et activités ayant vocation à améliorer les infrastructures de marché en vue d'assurer le respect des normes internationales de contrôle sanitaire, des projets d'amélioration du secteur des pêches destinés à augmenter les profits et l'emploi sans pour autant sacrifier les pratiques responsables de gestion des pêches, et des projets améliorant l'efficacité de la production et du suivi.

En ce qui concerne les mesures de gestion et d'administration des pêches, les agences nationales et régionales ont accru leur recours aux plateformes de réunion virtuelle, introduit des systèmes de télétravail, cherché à rendre virtuelles certaines démarches comme l'enregistrement des pêcheurs, et introduit, dans certains cas, des partenariats/une coopération public-privé et des techniques de science citoyenne le cas échéant. L'utilisation des plateformes de réunion virtuelle doit se poursuivre dans la mesure du possible. Il existe un exemple de coopération public-privé qui a réussi à aider les producteurs à accéder au marché et à la clientèle locale. Ce même partenariat a favorisé la réalisation des missions de SCS, en rémunérant la participation des pêcheurs, qui devaient en contrepartie être enregistrés et autorisés à pratiquer. Dans certains cas, les pêcheurs ont utilisé les plateformes numériques classiques pour trouver des clients locaux et géré eux-mêmes leurs livraisons.

En conclusion, la pandémie a mis en lumière plusieurs vulnérabilités du secteur des pêches et de l'aquaculture dans la plupart des pays de la COPACO, dont : le nombre important de travailleurs informels ; l'absence de protection sociale généralisée et éclairée ; le manque de diversification du secteur et d'utilisation des marchés nationaux et régionaux ; la forte dépendance vis-à-vis des importations de matières premières et la rareté des marchés d'exportation ; et le manque de recours aux outils numériques. Il conviendra à l'avenir de corriger ces vulnérabilités. Plusieurs recommandations, résumées ci-dessous, ont été formulées pour examen par les pays de la COPACO :

- a. Soutenir la formalisation de la main-d'œuvre, par la mise en place de dispositifs de gestion des pêches appuyant et représentant le secteur en période de progrès, mais aussi de catastrophe et de relèvement ;
- b. Mettre en place des programmes exhaustifs de protection sociale qui incluent une approche participative dans leur conception et leur mise en œuvre ;
- c. Assurer la pertinence constante de l'AEP, une approche équilibrée et axée sur l'être humain qui permet d'assurer la réalisation simultanée des objectifs économiques, sociaux et écologiques/environnementaux ;
- d. Garantir la diversification des produits et des marchés, avec la possibilité de renforcer les options en matière de marchés nationaux et intrarégionaux, de réduire la dépendance

vis-à-vis des matières premières importées et d'adopter des technologies respectueuses du climat et de l'environnement ;

- e. Mettre la coopération public-privé au service de la diversification, des performances du secteur et des tâches de gestion et d'administration ;
- f. Recourir davantage aux outils numériques pour améliorer les performances et multiplier les opportunités de développement social et du secteur, ainsi que pour améliorer la rentabilité et l'efficacité des mesures de gestion et d'administration.

La mise en place d'une protection sociale intégrale et l'éradication des inégalités sont indispensables pour garantir une croissance économique durable et la transformation future du secteur des pêches et de l'aquaculture. Tous les secteurs de l'économie sont mobilisés en vue de la mise en œuvre du Programme de développement à l'horizon 2030. Les objectifs et plans de l'après-COVID doivent par conséquent être guidés par les engagements relatifs aux ODD, ce qui ne pourra qu'être favorisé par une coopération intersectorielle étroite et constante.

INTRODUCTION ET CONTEXTE

Le COVID-19, causé par le virus SARS-CoV-2, a été détecté pour la première fois en décembre 2019 à Wuhan, en Chine. Dès janvier 2020, il s'était propagé au-delà des frontières chinoises, et le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré que la flambée de COVID-19 constituait une pandémie mondiale². La région de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO) comptait des cas positifs dès mars 2020. Au premier trimestre 2022, l'on comptait cinq grandes vagues de propagation du virus, qui a eu des effets catastrophiques partout dans le monde. En avril 2022, l'OMS enregistrait plus de 500 millions de cas et plus de 6,2 millions de morts à l'échelle mondiale³. Si l'on ne tient compte que des pays et territoires situés dans la région de la COPACO et si l'on exclut la partie continentale des États-Unis, la région comptait, au 24 avril 2022, 9,7 % des cas confirmés à l'échelle mondiale et 19,5 % du nombre cumulé de morts déclarés⁴. Ces pourcentages s'élèvent respectivement à 25,5 % et 35,3 % si l'on inclut la partie continentale des États-Unis dans les chiffres. En termes de taux moyen de morbidité et de mortalité pour 100 000 personnes, la moyenne régionale était respectivement entre 2,58 et 2,6 fois plus élevée et entre 1,75 et 1,79 fois plus élevée que la moyenne mondiale⁵.

Entre le début de l'année 2020 et la plupart de l'année 2021, les États ont imposé en priorité des mesures de santé et de sécurité publiques visant à contenir la propagation du virus et à réduire la demande concernant les services d'hospitalisation : cessation et/ou ajustement des activités des entreprises et services non essentiels, ainsi que des établissements scolaires ; imposition de restrictions, de règles et de procédures concernant la circulation et les rassemblements privés et publics ; imposition de restrictions sur les déplacements à l'intérieur des pays ; et, dans la plupart des cas, fermeture des frontières dans un premier temps, suivie de contrôles stricts sur la circulation des personnes et des biens et donc sur la propagation du virus à l'échelle nationale comme internationale⁶. L'économie mondiale a par conséquent connu un

² Source : <https://www.weforum.org/agenda/2020/04/coronavirus-spread-covid19-pandemic-timeline-milestones/>

³ <https://covid19.who.int/>

⁴ <https://covid19.who.int/data>

⁵ Le chiffre le moins élevé correspond à la moyenne des pays et territoires situés dans la région à l'exclusion des États-Unis, tandis que le chiffre le plus élevé tient compte des États-Unis.

⁶ Source : <https://covid19.who.int/measures>

net recul, estimé à -4,9 % en juin 2020⁷. La CNUCED (2022) a noté une baisse du commerce international de l'ordre de 9 % en 2020, ainsi qu'une perte du nombre d'heures travaillées équivalant à 255 millions d'emplois à plein temps. L'arrêt initial du secteur des pêches et de l'aquaculture a entraîné une baisse du niveau de production de l'ordre de 40 à 80 % (CNUCED, 2022).

Il est important de noter que la CEPALC (2020b) signalait l'existence de trois crises, à l'échelle mondiale comme régionale, avant le début de la pandémie mondiale de COVID-19 (ci-après, la pandémie) : la tendance à la baisse du taux de croissance du PIB, la hausse de toutes les formes d'inégalités, et l'accélération de la dégradation environnementale. Les politiques commerciales et économiques internationales avaient créé un environnement nuisible au développement durable, et le monde ne pouvait par conséquent se prévaloir d'aucune avancée vers la réalisation du Programme de développement à l'horizon 2030. Les politiques en vigueur avaient de graves conséquences sur la gestion durable du secteur des pêches de capture, qui dépendait directement de la bonne santé de l'environnement et des ressources naturelles, et d'une main-d'œuvre composée principalement de petits pêcheurs indépendants, mais aussi de travailleurs informels, lesquels n'étaient généralement pas répertoriés ou contrôlés par les États, et donc pas soumis à l'impôt. La pandémie a exacerbé ces défis, et mis en lumière les faiblesses des approches de développement.

Dans ce document, nous présenterons les informations et connaissances détaillées disponibles sur les effets de la pandémie sur le secteur des pêches et de l'aquaculture dans la région de la COPACO, et émettrons des recommandations, fondées non seulement sur les enseignements tirés de la pandémie mais aussi sur les enjeux actuels, de plus en plus préoccupants, liés au développement social et économique et à la dégradation de l'environnement. Nous commencerons par examiner les performances du secteur avant le début de la pandémie et mettrons en lumière les difficultés principales qui existaient à l'époque. Nous étudierons ensuite les effets de la pandémie sur le secteur et les mesures de soutien adoptées pour atténuer les chocs multiples qui en ont découlé. Des exemples de bonnes pratiques ont été recensés pour mettre en lumière les solutions qu'il est possible de mettre en œuvre localement pour déployer les efforts de relèvement. Des recommandations d'actions de relèvement, tenant compte de la situation et des capacités de la région, seront par ailleurs proposées.

SITUATION ET ENJEUX PRÉCÉDANT LA PANDÉMIE DE COVID-19

La situation des pêches et de l'aquaculture dans la région de la COPACO fait l'objet d'un document de séance distinct (COPACO/XVIII/2022/3), qui fournit des détails sur l'évolution des performances du secteur et met en lumière plusieurs difficultés auxquelles faisait face le secteur avant la pandémie.

En règle générale, les niveaux de production de nombreuses ressources halieutiques commerciales de la région sont en baisse depuis plusieurs années par rapport à leurs performances historiques maximales (COPACO/XVIII/2022/3). Des évaluations quantitatives ont été effectuées pour différents stocks marins et côtiers revêtant une importance à l'échelle régionale et internationale. Toutefois, les principales pêcheries de poissons pélagiques, récifaux et du plateau continental ont rarement fait l'objet d'évaluations officielles, bien qu'elles représentent une source vitale de revenus et de sécurité alimentaire pour de

⁷ Source : <https://www.imf.org/en/Publications/WEO>

nombreuses communautés de pêcheurs artisanaux et côtiers. L'absence de connaissances sur l'état de santé de ces pêcheries et sur leur capacité à maintenir leur contribution sociale et économique est préoccupante, en particulier compte tenu des autres difficultés rencontrées, dont certaines qui, selon les prévisions, devraient s'aggraver.

Le changement climatique constitue une menace importante, qui se traduit par des phénomènes de plus en plus graves : tempêtes de plus en plus fréquentes et intenses ; modification des propriétés océaniques telles que la température de l'eau, le degré de salinité et la dissolution de l'oxygène ; élévation du niveau de la mer. Bon nombre de ces changements sont apparus avant la pandémie. La modification des propriétés océaniques devrait profondément transformer la biodiversité marine de l'écosystème de la mer des Caraïbes (Cheung *et al.*, 2019a, b). La *Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes* (également connue sous le nom de *Convention de Carthagène*) et ses trois protocoles, qui ont pour objet de protéger la mer des Caraïbes, sont entrés en vigueur le 11 octobre 1986⁸. Toutefois, selon le PEC-PNUE (2019a), la dégradation des environnements côtiers et océaniques, imputable à diverses sources de pollution, s'est poursuivie, entravant ainsi le développement optimisé de l'économie bleue. L'essor des activités aquacoles a eu pour effets une perte des habitats côtiers comme les mangroves (Acosta *et al.*, 2020) et la pollution des écosystèmes en aval (PEC-PNUE, 2019a). La pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) est un défi constant (Agnew *et al.*, 2009), qui persiste en raison d'incitations économiques ayant contribué au dépassement de la capacité de pêche mondiale à hauteur de 2 à 3 fois ce qui est jugé durable, ainsi que de faibles mesures de gouvernance et d'application des lois (Widjaja *et al.*, 2019 ; Telesetsky, 2015). Malgré les problèmes de plus en plus pressants, les administrations nationales chargées de la gestion des pêches ont continué à accomplir leurs missions avec un budget stagnant, voire en baisse (Singh-Renton et McIvor, 2015). Si la région possède la biodiversité marine la plus riche de l'Atlantique (COPACO/XVIII/2022/3), sa productivité est relativement faible. De plus, elle présente une forte densité d'entités politiques différentes, comprenant à la fois des États très pauvres et très riches, ce qui ne fait que renforcer les difficultés liées à la coordination intergouvernementale à l'échelle régionale en matière de gestion des pêches. Les organisations environnementales et de pêche régionales collaborent depuis plus de dix ans pour faire avancer l'approche écosystémique des pêches (PEC-PNUE, 2019b).

En ce qui concerne les difficultés socioéconomiques existant avant la pandémie, le secteur a dû faire face à une tenue de comptes incomplète, et ce à plusieurs niveaux. Par exemple, on ignore le nombre exact de navires de pêche, de pêcheurs artisanaux, ou encore de travailleurs opérant dans le secteur. Les informations d'enregistrement sont rarement complètes, et les données rarement ventilées, par exemple par taille des opérations, âge et genre. Ce manque de données et d'informations nuit sérieusement au secteur, en empêchant ses intérêts et besoins en matière de développement économique d'être adéquatement pris en compte dans les plans de travail et budgets nationaux, et en entravant la fourniture d'une aide officielle de la part des pouvoirs publics en matière de gestion des normes de travail, d'équité entre les genres et de droits humains. Ce nombre restreint d'informations a probablement eu pour conséquence de limiter les investissements potentiels dans le secteur et de le maintenir dans un mode de performance « faible », semblable au « piège de la pauvreté », perpétuant ainsi le travail informel et la stagnation des performances du secteur.

EFFETS DE LA PANDÉMIE

⁸ <https://www.unep.org/cep/who-we-are/cartagena-convention>

Gestion de la pêche/des pêcheries

La FAO a mené une première évaluation des effets de la pandémie sur le secteur en mai 2020, par le biais d'une enquête soumise aux organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et organes consultatifs régionaux des pêches (OCRP), afin de déterminer leur niveau de compréhension et leurs prévisions quant aux conséquences de la pandémie, qui évoluaient encore à l'époque, et d'identifier les mesures d'atténuation requises (FAO, 2020a). Les ORGP et OCRP ont confirmé que la pandémie impactait leur travail, ainsi que les activités de gestion des pêches et de l'aquaculture de leurs États membres. La région de la COPACO est soutenue par une ORGP, la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT), chargée de coordonner les décisions juridiquement contraignantes relatives à la gestion des pêches de thonidés et poissons type thon dans l'océan Atlantique et les mers adjacentes, y compris la mer des Caraïbes. De même, plusieurs OCRP, tels que le Mécanisme régional des pêches des Caraïbes (CRFM), l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain (OSPESCA) et la COPACO, opèrent dans la région étendue des Caraïbes. Ces trois OCRP ont été créés par différents groupes de pays/infrarégionaux, mais leurs adhérents et mandats se chevauchent, et ils ont mis en place ces dernières années des partenariats officiels destinés à répondre aux difficultés d'importance régionale pesant sur le secteur. Tous trois coordonnent l'apport de conseils et d'un soutien techniques en matière de gestion des pêches à leurs États membres et adoptent des décisions non contraignantes.

Effets communs aux ORGP et OCRP

Les ORGP comme les OCRP ont signalé l'annulation ou l'ajournement de réunions (FAO, 2020a). La progression des activités de pêche INN était une préoccupation commune aux ORGP et OCRP, compte tenu du fait qu'aucune inspection au port et en mer ou activité de suivi, contrôle et surveillance (SCS) ne pouvait être menée à bien à l'échelle nationale et régionale en période de confinement, en particulier les programmes d'observation en mer. De plus, les activités de transbordement, auparavant effectuées dans les ports et désormais réalisées au large, ne pouvaient faire l'objet d'une surveillance indépendante. Certains OCRP ont également noté que les perturbations généralisées touchant le travail et les déplacements dues à la pandémie avaient causé une hausse de la pêche artisanale et de subsistance à proximité des côtes et dans les zones marines protégées, situation aggravée par l'affaiblissement des activités de SCS. Les programmes et projets de recherche des ORGP et OCRP ont été annulés ou retardés, en particulier ceux impliquant des déplacements, des voyages en mer et la collecte et l'envoi d'échantillons périssables.

Perturbations spécifiques aux OCRP

Les décisions adoptées par les OCRP étant non contraignantes, les gouvernements des États membres ont pu réduire les dépenses finançant leurs engagements non contraignants en matière de gestion des pêches, sans pénalité. À cet égard, les OCRP ont fait part de leurs préoccupations concernant la réaffectation des services chargés de l'application des lois aux opérations de secours liées à la pandémie et l'absence de dispositifs spécifiques visant à lever les restrictions de voyage pour les inspecteurs des pêches, deux mesures qui ont affaibli les cadres opérationnels de SCS. Dans certains cas, où les fonds de recherche et de gestion des pêches étaient réaffectés pour assurer le versement d'une aide sociale à l'échelle nationale, les OCRP se sont dits préoccupés par la possibilité que ces fonds ne soient pas remplacés (FAO, 2020a).

Perturbations spécifiques aux ORGP

Les ORGP étant généralement chargées de la coordination des mesures de gestion juridiquement contraignantes, les conséquences de la pandémie étaient potentiellement plus graves, puisqu'elles limitaient leur capacité à : fournir des conseils scientifiques à jour et négocier les actions de gestion essentielles dans des délais raisonnables ; surveiller le non-respect des mesures de gestion convenues ; et détecter et traiter les cas de pêche INN. Malgré l'introduction de dispositifs de télétravail, les missions et services d'administration ont pris du retard, compte tenu du fait que le personnel des secrétariats d'ORGP n'avait pas toujours accès aux équipements de bureau. Les réunions les plus urgentes supposant des négociations délicates ont dans un premier temps été ajournées en raison d'inquiétudes vis-à-vis de la sécurité et donc de la confidentialité des plateformes de réunion virtuelle, et les réunions informelles et parallèles habituelles ont été annulées (OCDE, 2021).

Chaîne de valeur

Dans plusieurs pays, les opérations de pêche et d'aquaculture étaient, dans un premier temps, exclues des activités commerciales essentielles, et la fermeture du secteur par certains pays a provoqué une baisse de 40 à 80 % des niveaux de production (CNUCED, 2022 ; CRFM, 2020). La fermeture des frontières, la cessation des activités commerciales non essentielles et les restrictions à la circulation et au transport ont mis un frein au secteur du tourisme et à la plupart des activités commerciales connexes, telles qu'hôtellerie, restauration et activités de loisir (voile, pêche sportive, plongée, circuits d'observation de la nature, etc.). La CNUCED (2022) a signalé une baisse de 60 à 80 % du nombre de visiteurs en 2020, qui aura eu de graves conséquences pour toutes les activités commerciales connexes et donc pour la demande locale de produits de la mer. Les restrictions à l'accès aux ports et la réduction des services portuaires ont également eu des effets négatifs sur les produits de la mer frais et congelés, des aliments très périssables. Cette situation a été aggravée par la baisse de la demande des marchés d'exportation, eux-mêmes soumis à des restrictions similaires. L'ensemble de la chaîne de valeur des produits de la mer a donc connu une baisse de la demande, et les principaux producteurs ont réduit leurs activités en fonction (FAO, 2020b).

Production

Le poisson n'est généralement pas la principale source de protéines animales consommée dans la région ALC, et, pendant les premiers mois de la pandémie, les consommateurs ayant un pouvoir d'achat plus faible choisissaient des formes de protéines moins chères (CNUCED, 2022). En 2019, plusieurs îles des Caraïbes déclaraient une consommation de poisson par habitant plus élevée que la moyenne mondiale (20,5 kg), allant de 23,9 à 55,5 kg par habitant en moyenne (FAO, 2021a). À cet égard, certaines pêcheries fournissent une source stable de protéines abordables aux populations côtières locales et rurales, et l'accès réduit à du poisson frais a, dans un premier temps, soulevé des inquiétudes (CRFM, 2020). Lorsque la demande nationale et à l'exportation a chuté au début de l'année 2020, le prix du poisson frais a globalement baissé (FAO, 2020b ; CRFM, 2020 ; CNUCED, 2022), même si certains pays (les PEID des Caraïbes) ont signalé une hausse des prix (CRFM, 2020).

Pendant les premiers mois de la pandémie, les petits pêcheurs et aquaculteurs ont eu des difficultés à accéder aux intrants. Les pêcheurs ont habituellement besoin d'engins de pêche, d'appâts, d'équipements et de glace, et les aquaculteurs nécessitent quant à eux des aliments, des semences et des médicaments vétérinaires. Les aliments utilisés dans le cadre de l'aquaculture dépendent généralement de l'approvisionnement en farine de poisson provenant des pêches de capture, dont les activités tournaient elles-mêmes au ralenti en raison des

perturbations du marché et des circuits commerciaux. Les services de réparation et d'entretien ont eux aussi connu une forte diminution visant à réduire les coûts au vu du ralentissement économique global. La baisse des transactions financières le long de la chaîne de valeur et la chute soudaine et brutale des ventes locales et internationales ont réduit les flux de trésorerie et l'accès habituel au crédit de nombreux pêcheurs et aquaculteurs artisanaux avec une épargne limitée et peu de filets de sécurité, ce qui a à son tour pesé sur la continuité des opérations.

En ce qui concerne les activités en mer, il était difficile pour les équipages travaillant dans des espaces confinés sur les navires de pêche d'adhérer aux procédures de distanciation sociale et de désinfection (FAO, 2020a). L'anxiété des équipages constituait un problème courant, les membres s'inquiétant d'être plus exposés au virus en mer et de ne pas avoir accès aux soins de santé d'urgence pendant les sorties de longue durée. Les opérations de pêche faisant appel aux travailleurs migrants et celles utilisant plus d'un port pour changer d'équipage, décharger et transborder leur récolte ont rencontré des difficultés en matière d'accès au port dues aux mesures de quarantaine et autres restrictions à la circulation et au voyage (CNUCED, 2022). Ces problématiques ont créé des situations dans lesquelles des équipages réduits se rendaient en mer pour de plus longues périodes, entraînant une non-observance des normes de sécurité et de travail décent (FAO, 2021b). La hausse constante des infections au COVID-19 a également contribué à l'absence de la main-d'œuvre, créant des perturbations supplémentaires en raison des procédures de recherche de cas contact et de tests et des périodes de quarantaine obligatoires pour les personnes testées positives.

Les fermes piscicoles opéraient avec un personnel réduit sur place. Ceci avait pour objectif d'assurer l'observance des mesures de précaution en lien avec le COVID, mais les fermes dépendant de la main-d'œuvre émigrée se retrouvaient par conséquent confrontées à des absences de personnel en raison de la fermeture des frontières et des restrictions aux déplacements, des cas positifs de COVID et des mesures de quarantaine. Les fermes se sont efforcées de maintenir leurs activités commerciales avec des équipes réduites, ce qui a mis à mal les conditions de travail et donc la santé et la sécurité des personnes concernées. Le manque d'accès aux marchés d'exportation habituels signifiait que les aquaculteurs devaient maintenir leurs produits vivants dans des conditions commercialisables, ce qui a entraîné des coûts de production supplémentaires et bouleversé les cycles de production habituels. La réduction de l'approvisionnement en aliments a probablement causé des pertes de production additionnelles.

Après-récolte, commerce et mise en vente

Les marchés locaux et usines de transformation du poisson en mesure de fonctionner pendant les premières semaines de la pandémie et les semaines qui ont suivi l'ont fait à capacité réduite (FAO, 2020a ; CNUCED, 2022). Ceci était nécessaire pour satisfaire les exigences en matière de distanciation sociale et en raison de la baisse de la demande nationale et internationale de poisson frais et congelé. Sans surprise, le public a réagi à la situation économique et sanitaire incertaine en stockant des formes transformées d'aliments et de poisson, à plus longue durée de conservation, telles que produits de la mer congelés et en boîte préemballés.

De nombreuses usines de transformation ont licencié du personnel pour réduire les coûts de fonctionnement (CNUCED, 2022). La réduction du personnel, due aux licenciements, à l'application des règles de distanciation sociale ou aux infections au COVID-19, a donné lieu à l'allongement des horaires de travail et donc à une hausse des risques pour la santé et la sécurité du personnel. Tout comme les producteurs, les usines de transformation ont eu des difficultés à accéder aux intrants. Un stockage plus long et plus important des matières

premières, ainsi que des produits finis, a entraîné une hausse des coûts des opérations d'après-récolte.

Les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes comptent un nombre réduit de marchés d'exportation du poisson et des produits à base de poisson. Il s'agit principalement des États-Unis, de l'Union européenne et de la Chine (FAO et CEPALC, 2020a). La FAO et la CEPALC (2020a) ont par ailleurs remarqué que les sous-régions Caraïbes, Amérique centrale et Amérique du Sud envoyaient respectivement plus de 93 %, 90 % et 86 % de leurs exportations agricoles et halieutiques vers des pays extérieurs à la sous-région, et que les échanges au sein de chaque sous-région demeuraient relativement faibles. Si les importations alimentaires des États-Unis ont baissé d'environ 2,2 % en 2020, ce sont les produits frais et périssables qui en ont le plus souffert, avec une baisse signalée de 9 % des exportations de poisson et de produits à base de poisson pour janvier-juin 2020 par rapport à la même période l'année précédente (FAO et CEPALC, 2020). Le rétablissement des modalités relatives aux marchés d'exportation antérieures à la pandémie dépendait donc fortement de la gestion du COVID-19 dans les pays importateurs (CNUCED, 2022). Les États-Unis, le principal marché de la région, ont connu plusieurs vagues importantes de contamination courant 2020.

Protection sociale

La main-d'œuvre du secteur est en grande partie composée de travailleurs informels (COPACO/XVIII/2022/2), et les femmes sont majoritaires au sein des maillons vente et transformation. Les emplois informels sont généralement peu qualifiés et à temps partiel, et ont été les premiers à disparaître lors de la pandémie (FAO, 2020c).

Qui plus est, la population des travailleurs informels, qui inclut souvent des travailleurs émigrés/mobiles, avait de fortes chances de sortir du champ d'application des mesures de protection sociale relatives au COVID (FAO, 2020c), en raison de la portée insuffisante des informations et systèmes de protection sociale. Les faibles niveaux d'éducation et d'alphabétisation, et donc le manque de compréhension des procédures d'aide sociale, ainsi que les contraintes liées aux déplacements pour les travailleurs ruraux et le snobisme social qui cible les groupes vulnérables auront empêché le recours attendu aux mesures d'aide sociale par les acteurs les plus pauvres, qui sont aussi ceux qui en ont le plus besoin (Chambers, 2014).

Le manque de parité entre les genres qui caractérise les sociétés se reflète souvent au niveau des ménages, les plus pauvres étant plus souvent en proie à des tensions nées de ces déséquilibres (FAO, 2020e). En raison de la pandémie et des inégalités de pouvoir au sein de ces ménages, l'on s'attendait à ce que les femmes les plus pauvres soient les premières à renoncer, comme stratégie d'adaptation immédiate, à leur épargne et à leur accès à des aliments sains et aux soins médicaux (FAO, 2020e). Les confinements et les pertes d'emploi ont également provoqué une hausse des cas de violences conjugales. Ce sont les femmes qui, traditionnellement, assument la plus grande part de responsabilité pour les tâches quotidiennes non rémunérées de prise en charge de la famille, du domicile et de la communauté. Ces fonctions sont essentielles, mais chronophages, et ont représenté une charge de travail supplémentaire pour les femmes pendant la pandémie, avec l'interruption de la fréquentation scolaire des enfants et l'infection à COVID-19 des membres de la famille.

MESURES ADOPTÉES EN RÉPONSE À LA PANDÉMIE

Tout un éventail de mesures de santé et de sécurité publiques, les plus drastiques de l'histoire, a été imposé quasiment sans préavis dès le début de l'année 2020 pour contenir la propagation du COVID-19. La fermeture prolongée des frontières et des services et activités commerciales non essentielles ont eu des répercussions considérables sur les activités économiques.

Plusieurs initiatives régionales ont vu le jour afin de répondre immédiatement aux inquiétudes pour la vie humaine et de maintenir des niveaux acceptables de bien-être social et économique tout en protégeant les secteurs de la production alimentaire. Elles avaient pour mission de coordonner l'aide d'urgence complémentaire fournie aux pays et le partage de connaissances. Une réunion de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), organisée le 26 mars 2020 et présidée par le gouvernement mexicain, a réfléchi à une approche de la gestion et du suivi de la pandémie et de ses impacts (CEPALC, 2020a). L'*Observatoire COVID-19 ALC – Observatoire COVID-19 en Amérique latine et dans les Caraïbes : impact économique et social* (ci-après l'Observatoire COVID-19 ALC) a vu le jour peu après (CEPALC, 2020a), et permis d'effectuer un suivi régional de la pandémie et des mesures prises par les pays membres de la CELAC pour en atténuer les effets. Cet organe est une importante source d'informations sur les décisions prises pendant la pandémie.

Dès le 15 mars 2020, le Système d'intégration centraméricain (SICA)⁹ a approuvé un *Plan d'urgence régionale*, qui contenait une recommandation sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle appelant à l'organisation d'une réunion entre le Conseil agricole d'Amérique centrale (CAC) et d'autres partenaires régionaux d'Amérique centrale et partenaires de développement internationaux chargés de la gestion de la santé agricole, des pêches et de l'aquaculture et du programme de systèmes d'information sur la résilience en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle (SICA, 2020). À peu près au même moment, la Communauté des Caraïbes (CARICOM)¹⁰ approuvait son *Plan agroalimentaire de riposte au COVID-19* destiné à compléter les politiques relatives à l'agriculture, aux pêches, à l'alimentation et à la nutrition existantes tout en garantissant la continuité des chaînes alimentaires essentielles pendant la pandémie, et à réfléchir à des solutions de substitution aux importations¹¹ (CRFM, 2020).

Dans certains cas, les mesures nationales ont été officiellement appuyées par des lois et règlements spécialement conçus¹², tandis que la coordination et la coopération régionales trouvent leur source dans des initiatives telles que l'Observatoire COVID-19 ALC, le *Plan d'urgence régionale* du SICA et le *Plan agroalimentaire de riposte au COVID-19*. Certaines organisations régionales et internationales, comme la FAO¹³, ont également organisé des webinaires réguliers pour faire le point et favoriser le partage de connaissances entre les pays sur les meilleures pratiques d'atténuation et les solutions de relèvement.

⁹ Sept États d'Amérique centrale et la République dominicaine sont membres du SICA.

¹⁰ La CARICOM compte 15 États membres (Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, Grenade, le Guyana, Haïti, la Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Suriname et la Trinité-et-Tobago) et cinq membres associés (Anguilla, les Bermudes, les Îles Caïmanes, les Îles Turques-et-Caïques et les Îles Vierges britanniques).

¹¹ <https://caricom.org/caricom-covid-19-response-agri-food-plan/>

¹² <https://www.cepal.org/en/topics/covid-19>

¹³ <https://www.fao.org/in-action/globefish/news-events/media/videos/en/>

Au 22 avril 2020, selon la CEPALC (2020a), les pays de la région avaient adopté différents ensembles de mesures d'urgence et de relèvement, dans les domaines de l'économie, de l'emploi, de la protection sociale et de l'éducation, sans compter bien évidemment les mesures de santé et de sécurité publiques. L'Observatoire COVID-19 ALC collecte des données sur les mesures prises par 25 des 34 États membres de la COPACO¹⁴, classées en huit domaines thématiques : vaccin ; circulation au sein et entre les pays ; économie ; éducation/établissements scolaires ; travail ; genre ; protection sociale ; santé, qui se divisent elles-mêmes en plusieurs sous-thématiques : par exemple, les mesures économiques englobent des mesures fiscales, monétaires ou relatives aux politiques commerciales, des mesures de restriction des activités économiques, de contrôle des prix et des quantités, etc. Les mesures de protection sociale comprennent principalement les transferts en espèces, les transferts alimentaires et la garantie des services de base. Selon les données, le nombre d'exceptions à la non-adoption de tous les types de mesures est très limité, et la quantité de données et d'informations fournies par les pays pour chaque thématique est très variable. Par exemple, si tous les pays se sont efforcés de vacciner leurs citoyens et ont obtenu les vaccins à différentes périodes, tous les efforts/mesures n'étaient toutefois pas toujours signalés à l'Observatoire COVID-19 ALC.

Les pays ont vraisemblablement adopté des mesures fondées sur les besoins prioritaires et les capacités et ressources nationales de mise en œuvre. Les données de l'Observatoire COVID-19 ALC montrent qu'après les mesures de santé et de sécurité publiques (vaccins, circulation et santé), les mesures économiques, et surtout fiscales, étaient de loin les plus courantes, suivies des mesures commerciales. Parmi les mesures signalées en mai 2022, le nombre total de mesures économiques adoptées par les 25 États membres à la fois de la CEPALC et de la COPACO s'élevait à 1 029, soit plus de trois fois plus que le nombre de mesures de protection sociale, le deuxième type de mesures le plus courant, qui atteignait 342 dans les 25 pays concernés. Les transferts de fonds, qui se traduisaient par la création de nouveaux dispositifs de transfert, une hausse du montant versé, un versement anticipé des décaissements ou un allongement de la liste des bénéficiaires, ont été la mesure de protection sociale la plus répandue, suivie par la distribution alimentaire/les carnets alimentaires. De nombreux gouvernements ont aussi adopté des mesures sexospécifiques dans les domaines de l'éducation et de la gestion des cas de violence à l'égard des femmes.

Si certaines mesures visaient nommément les travailleurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture, l'acceptation des bénéficiaires a été entravée par des informations incomplètes et non ventilées sur le nombre de petits acteurs, de PME et de travailleurs informels employés au niveau des différents maillons de la chaîne de valeur. Dans les pays qui faisaient face à une hausse globale des inégalités sous toutes leurs formes avant la pandémie, celle-ci aura potentiellement également représenté un obstacle à la mise en œuvre des mesures de protection sociale visant les personnes peu ou pas protégées par un filet de sécurité.

BONNES PRATIQUES

Dans la région, certaines mesures étaient assorties de conditions de participation des bénéficiaires, qui ont parfois favorisé une gestion plus responsable des pêches. Ces expériences

¹⁴ Les données de l'Observatoire COVID-19 ALC concernent 25 des 34 États membres de la COPACO. Les pays non concernés sont les États-Unis, les pays possédant des territoires d'outre-mer dans la région et les membres qui ne sont pas physiquement situés dans la région de la COPACO.

servent à éclairer et perfectionner les efforts de relèvement post-COVID à plus grande échelle, en particulier dans les pays présentant des circonstances similaires. Nous présentons ci-après quelques exemples de bonnes pratiques pour illustrer ce qu'il est possible de faire pour améliorer les trois principaux domaines de sous-performances identifiés par la CEPALC (2020b) et pertinents pour le secteur des pêches et de l'aquaculture : protection sociale, y compris le genre ; économie ; et dégradation de l'environnement.

Protection sociale et pratiques économiques

Protection sociale, y compris le genre

Dans certains cas, les gouvernements ont assorti les mesures de protection sociale de conditions visant à améliorer la gestion des pêches. Par exemple, en Jamaïque, les pêcheurs ont bénéficié d'une subvention unique visant à compenser les pertes causées par la fermeture des hôtels et restaurants soutenant le secteur du tourisme. Pour obtenir cette subvention, les navires de pêche devaient être officiellement enregistrés et se soumettre à l'installation obligatoire de capteurs GPS. Au total, 17 000 pêcheurs se sont soumis aux conditions et ont reçu la subvention en question. Cette mesure a en même temps contribué à améliorer la quantification des capacités de pêche nationales et à assurer la transition vers un suivi, un contrôle et une surveillance en ligne (Northrop *et al.*, 2020 ; FAO, 2021b).

À Saint-Vincent-et-les Grenadines, les pêcheurs n'étaient pas spécifiquement ciblés par les mesures adoptées par le gouvernement, et ont du mal à maintenir leurs activités commerciales. Une collecte d'informations exhaustives sur les caractéristiques démographiques des communautés de pêche nationales s'est toutefois avérée nécessaire au lendemain de l'éruption volcanique d'avril 2021, afin d'estimer l'étendue des besoins en matière de protection sociale. Seuls les pêcheurs enregistrés avaient droit aux transferts d'espèces accordés, ce qui a entraîné une hausse des enregistrements. De plus, le double choc vécu par Saint-Vincent-et-les Grenadines a mis en lumière la vulnérabilité des petits acteurs. Une stratégie et un plan d'action ont par conséquent été élaborés pour garantir l'adoption future d'une approche structurée et exhaustive en matière de protection sociale, qui intègre la gamme complète de services de protection sociale, y compris la préparation aux chocs (Singh-Renton, en prép.).

Dans le domaine des mesures commerciales, la Colombie a adopté un plan de relèvement comprenant une mesure commerciale relative aux investissements visant à améliorer la connectivité rurale à Internet et aux TIC. Sa mise en œuvre avait pour but de développer la culture et la capacité numériques qui permettraient à leur tour d'élargir les opportunités de développement social s'offrant aux communautés rurales à moyen et long terme. Une mesure connexe de protection sociale/transfert d'espèces destinée aux entreprises a remplacé la « subvention au transport » pour les travailleurs à faible revenu (moins de 2 salaires minimums) par une « subvention à la connectivité numérique » d'une valeur identique.

Les mesures sexospécifiques les plus courantes portaient sur la gestion de la violence fondée sur le genre, qui a connu une hausse pendant la pandémie. Ces mesures cherchaient généralement à améliorer la sensibilisation et l'éducation à ces questions, et à maintenir ou renforcer les programmes de communication/sensibilisation, ainsi que les services de protection (p. ex., abris et refuges), juridiques (p. ex., ordonnances de protection d'urgence) et de conseil. Le maintien par les services publics de ces mesures renforcées après la pandémie constituera une pas de plus vers la transformation et, au bout du compte, l'abandon d'attitudes dépassées sur la valeur des femmes au sein de la société.

La Colombie a signalé l'adoption d'une série de mesures de relèvement destinées aux femmes¹⁵ qui, si elles sont maintenues, représenteront, elles aussi, un pas important de plus vers l'équité entre les genres et la contribution des femmes au développement économique. Citons par exemple la directive présidentielle¹⁶ adressée à tous les ministères pour qu'ils prévoient des programmes garantissant l'inclusion des femmes et la création d'emplois destinés à la population féminine, en particulier les femmes rurales et les cheffes de ménage : l'engagement en faveur d'une croissance propre et durable constitue l'un des quatre domaines d'attention principaux. Une deuxième mesure consistait à exploiter la loi colombienne relative à l'entrepreneuriat¹⁷, qui comprend des critères pour promouvoir la participation des femmes et de leurs entreprises au système de passation de marchés publics. Dans une troisième mesure, une formation était prévue pour soutenir la transformation numérique des entreprises dirigées par des femmes. La Colombie a également signalé la mise en place d'un fonds permanent, le *Fondo Mujer Emprende* (Fonds d'entrepreneuriat féminin), conçu pour aider les femmes intervenant dans le cadre de micro, petites et moyennes entreprises (MPME) à développer leurs capacités de production et de marketing commercial. Au moins trois de ces mesures ont été appuyées par la législation et, surtout, par des partenariats public-privé. Elles offrent au ministère colombien chargé de la pêche et de l'aquaculture l'occasion de se coordonner avec les autres ministères compétents pour garantir l'inclusion et la participation des parties prenantes féminines du secteur.

Au Costa Rica, l'Institut national des femmes (INAMU) a obtenu des financements pour lancer un *Fonds pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin et des organisations de femmes (FOMUJERES)*, qui a étendu l'aide au relèvement économique aux femmes et organisations de femmes. Encore une fois, à l'instar de la Colombie, la coordination intersectorielle sera essentielle pour garantir l'inclusion des entrepreneuses dans le secteur des pêches et de l'aquaculture et favoriser l'inclusion des éventuelles futures entrepreneuses.

Une économie et une durabilité améliorées à long terme

Certaines mesures économiques ont permis de focaliser les efforts sur des objectifs à long terme assurant également la durabilité. Au début de la pandémie, les préoccupations croissantes relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ont mis le secteur des pêches et de l'aquaculture sous le feu des projecteurs. Certains États étaient disposés à donner la priorité aux mesures permettant d'avancer sur certaines questions de longue date dans le secteur, qui avaient jusque-là été reléguées au second plan. Par exemple, à la Barbade, le ministère des Affaires maritimes et de l'Économie bleue a pu améliorer les infrastructures et services de transformation et du marché au poisson, de façon à satisfaire aux exigences relatives aux normes internationales de contrôle sanitaire (CNUCED, 2022). Il a également mis à l'eau des dispositifs de concentration de poissons (DCP) dans les eaux territoriales, dans le but de rehausser le nombre de captures et d'améliorer la rentabilité des sorties de pêche, tout en facilitant la mise en œuvre des mesures de SCS pour les sorties ciblant les espèces pélagiques au large. Pendant la pandémie, la Barbade a aussi pu faire progresser un projet visant à créer davantage de profits et des niches d'emploi pour son industrie thonière, tout en garantissant une plus grande responsabilité et durabilité du secteur (CNUCED, 2022).

¹⁵ Source : Observatoire COVID-19 ALC

¹⁶ Directiva Presidencial núm. 11. « Compromiso por Colombia » (Directive présidentielle n° 11, « Engagement pour la Colombie »)

¹⁷ Loi n° 2069, citée par Observatoire COVID-19 ALC

Les travaux récents en matière d'assurance-risque pour le secteur sont pertinents, même s'ils ne sont pas directement liés à la pandémie. Ces dernières années, la région de la COPACO a subi une multiplication des systèmes météorologiques graves et une aggravation de leurs effets, dus, selon les experts, au changement climatique. Pour cette raison, et compte tenu de la nécessité de relever les nouveaux défis émergents liés à l'adaptation aux effets des changements climatiques et à leur atténuation, le projet de Fonds pour la durabilité des océans et de l'aquaculture dans les Caraïbes (COAST)¹⁸, une initiative composée de plusieurs partenaires régionaux et internationaux, a créé un produit d'assurance paramétrique contre les risques climatiques, prenant la forme d'une police d'assurance fondée sur un modèle de calcul de probabilité de survenue d'un phénomène climatique défavorable perturbant les opérations du secteur des pêches et de l'aquaculture. À l'heure actuelle, le produit d'assurance paramétrique contre les risques climatiques de COAST fournit une couverture pour les pertes causées par deux catégories de phénomènes climatiques : les cyclones tropicaux et les autres phénomènes défavorables causant des houles et de fortes précipitations. Cet instrument peut satisfaire les besoins du secteur en matière de réponse aux catastrophes naturelles, et a pour but de promouvoir les bonnes pratiques sectorielles assurant la résilience face au changement climatique, p. ex., la gestion des infrastructures de pêche côtières ou la protection des navires et équipements de pêche. En Jamaïque, une société d'assurance nationale a introduit une police d'assurance jouant le rôle de filet de sécurité, offrant ainsi une couverture aux pêcheurs pour différents dangers et la perte de biens¹⁹. Pour être efficaces, la mise en œuvre et le ciblage des politiques d'assurance visant à fournir une protection sociale supposent également de tenir à jour les informations sur les bénéficiaires. Ces initiatives illustrent bien la gestion du risque commercial pour le secteur fondée sur les niveaux de vulnérabilité sociale et économique.

Commerce électronique et amélioration de la coopération entre secteurs public et privé

Le succès de certaines mesures économiques dépendait d'une étroite coopération entre secteurs public et privé. Au Costa Rica, l'Institut costaricain des pêches et de l'aquaculture (INCOPECA) s'est associé à la Chambre des pêcheurs de Guanacaste (CPG) pour introduire les pêcheurs sur les marchés des producteurs pendant la pandémie. Cette coopération a donné le jour à l'initiative *Arroz et Frijoles* (Riz et Haricots), dans le cadre de laquelle la CPG achetait du poisson aux artisans pêcheurs pour le revendre sur les marchés de producteurs ; ce « nouveau » marché intérieur a donné un coup de pouce aux moyens de subsistance des artisans pêcheurs, à une période où la demande en provenance du secteur du tourisme s'était fortement réduite (CNUCED, 2022). Dans les pays où la culture numérique était suffisante, les pêcheurs et pisciculteurs se sont tournés vers certaines plateformes comme *Instagram* et *WhatsApp* pour vendre leur poisson frais directement aux consommateurs locaux (FAO et CEPALC, 2020b). Le Belize et le Costa Rica ont tous deux signalé que les producteurs avaient commencé à utiliser ces plateformes en ligne pour atteindre directement une clientèle locale potentielle, et procédaient même parfois eux-mêmes à la livraison, raccourcissant ainsi effectivement les chaînes de valeur.

OCRIP et amélioration de la coopération entre secteurs public et privé en vue d'échanges commerciaux intrarégionaux

La coopération régionale entre secteurs public et privé s'attache à identifier les opportunités commerciales intrarégionales, afin de garantir notamment l'accès aux produits alimentaires et

¹⁸ COAST a été formulé et mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat entre le département d'État des États-Unis, la Banque mondiale, le Mécanisme d'assurance contre les risques liés aux catastrophes dans les Caraïbes (CCRIF SPC) et le Mécanisme régional des pêches des Caraïbes (CRFM).

¹⁹ https://www.crfm.int/index.php?option=com_k2&view=item&id=690:minister-green-launches-insurance-coverage-for-fishing-vessels&Itemid=179

leur distribution. À cet égard, citons les travaux d'OSPESCA et sa coopération avec la Confédération des artisans pêcheurs d'Amérique centrale (CNUCED, 2022).

Dégradation de l'environnement

Du point de vue du secteur, la question de la dégradation de l'environnement serait normalement abordée par le biais d'efforts visant à garantir une gestion responsable et durable de la pêche.

Amélioration de la coopération entre secteurs public et privé

La coopération INCOPESCA-CPG mentionnée plus haut a également donné naissance à l'initiative *PescaconCiencia* (La science au service de la pêche), qui a aidé la CPG et ses pêcheurs à être officiellement rémunérés pour leur contribution aux tâches de surveillance des pêches. Seuls les pêcheurs inscrits et autorisés pouvaient y participer, ce qui les dissuadait de rester dans le secteur informel et de s'adonner à des activités de pêche INN, désormais plus facilement détectables. Cette initiative constitue un nouveau mode de coopération public-privé renforcé, qui offre la possibilité d'entretenir une confiance mutuelle en faveur de la protection et de l'investissement dans les moyens de subsistance des pêcheurs, grâce à des échanges réguliers et directs avec les principaux producteurs.

Au Belize, alors que les activités de SCS pâtissaient des restrictions à la circulation sur le territoire national, le ministère des Pêches a émis un avis public pour rappeler les dispositions de la réglementation des pêches. Ceci a permis de mobiliser les communautés côtières et les organisations non gouvernementales, qui ont réagi positivement à l'aide fournie localement pour surveiller les navires de pêche et signaler les cas de pêche INN (CNUCED, 2022).

Traitement numérique des tâches administratives relatives aux pêches

La fermeture des frontières et les restrictions de voyage ont forcé les organes de pêche régionaux et internationaux à envisager plus sérieusement de recourir aux plateformes virtuelles pour organiser leurs réunions. Ces plateformes ont depuis été utilisées dans le cadre de nombreuses réunions. Elles se sont également avérées indispensables pour faciliter le dialogue et le partage de connaissances urgents et réguliers à l'échelle régionale, afin de gérer l'évolution de la pandémie (FAO, 2020a). À l'avenir, les réunions visant à prendre des décisions juridiquement contraignantes et impliquant donc des négociations seront peut-être de nouveau organisées en face à face. Mais les réunions virtuelles réduisent le besoin de voyager et donc l'empreinte carbone associée, et devraient par conséquent se poursuivre lorsqu'elles permettent d'atteindre adéquatement le but recherché. Outre le recours aux plateformes virtuelles pour l'organisation de réunions et d'ateliers et la diffusion d'information, les administrations nationales des pêches sont aussi passées au télétravail lorsque cela était possible, ainsi qu'à l'usage de formulaires électroniques pour les services d'information et de documentation, p. ex., enregistrement, délivrance d'autorisations, débarquements, etc. (CNUCED, 2022).

ORGP/OCRP et hausse des échanges entre les sessions

Les organismes régionaux de pêche ont ajusté leurs conditions de travail pour garantir à leurs adhérents le maintien de leurs services primaires, en utilisant des outils de visioconférence pour les réunions, et en assurant, dans la mesure du possible, le travail à distance et le télétravail de leurs employés. Des plans de continuité ont été adoptés pour surmonter en temps voulu les contraintes liées à la prestation de services. Pour les réunions les plus urgentes impliquant des négociations délicates, les ORGP ont fait appel à leur réseau de présidents de groupes de travail

et de directeurs de pêcheries pour traiter de manière informelle et formelle les questions pressantes et favoriser la prise de décisions importantes à l'aide de procédures écrites agréées.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La situation avant la pandémie

Malgré l'accord sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les progrès des pays de la région, mais aussi du reste du monde, vers la réalisation des objectifs de développement durable, étaient insuffisants avant la pandémie. Le taux de croissance du PIB était à la baisse, toutes les formes d'inégalités étaient en hausse, et la dégradation environnementale se poursuivait (CEPALC, 2020b).

Avant la pandémie, le secteur des pêches et de l'aquaculture de la région de la COPACO était confronté à des défis constants et croissants, tels que la baisse des niveaux de production ; une gestion et administration du secteur souvent obsolètes, situation aggravée par des budgets opérationnels stagnants ou en baisse ; l'informalité de la main-d'œuvre dans de nombreux cas, associée à des problèmes d'inégalités ; la pêche INN ; la dégradation de l'environnement ; et le changement climatique.

Effets de la pandémie

Au sein de la région de la COPACO, la pandémie a perturbé tous les aspects des économies nationales, déclenchant ainsi l'adoption de mesures d'urgence pour protéger la santé et la sécurité publiques et absorber les chocs sociaux et économiques. Outre les mesures de santé et de sécurité publiques, les États ont mis en place des mesures économiques et de protection sociale, principalement destinées à protéger l'économie et les moyens de subsistance.

La pandémie a ralenti les activités de tous les maillons des filières mondiales de production de produits de la mer qui dépendaient du commerce international, ce qui a eu d'importantes répercussions sur les opérations de pêche et d'aquaculture spécialisées dans les produits de grande valeur de la région de la COPACO, normalement exportées vers une poignée de marchés internationaux. Dans un premier temps, les opérations du secteur des pêches et de l'aquaculture n'étaient pas considérées comme des activités commerciales essentielles, ce qui a freiné pendant quelque temps les activités de la filière produits de la mer, de la production à l'accès des consommateurs. Même quand les activités ont repris, des ajustements ont dû être effectués pour tenir compte du ralentissement économique général et des maladies et morts liées à la pandémie, le secteur connaissant dans une plus ou moins grande mesure une ou plusieurs des situations suivantes : baisse des activités ; anxiété de la main-d'œuvre concernant l'infection à COVID-19, pénurie de personnel liée aux absences, infections à COVID et quarantaines, restrictions de la circulation affectant la disponibilité des travailleurs émigrés ; détérioration des conditions de travail pour les équipes restantes ; baisse des possibilités d'emploi, qui aura touché en premier lieu la main-d'œuvre émigrée et les travailleurs peu qualifiés ; baisse des revenus ; perte d'accès au crédit pour les travailleurs indépendants ; perte de moyens de subsistance ; hausse des coûts opérationnels ; perturbations des cycles de production et d'après-récolte ; et limitation de la distribution et de l'accès aux produits de la mer affectant les ventes et la consommation.

En réponse aux effets de la pandémie, l'efficacité des mesures d'aide d'urgence pouvant bénéficier au secteur a été limitée par la prévalence d'une main-d'œuvre informelle, ainsi que par le manque d'informations sur les besoins du secteur en termes de protection sociale et de développement.

Recommandation : Le secteur des pêches et de l'aquaculture de la région de la COPACO doit s'attacher à réduire et éliminer, outre les défis qui existaient avant la pandémie et qui ont freiné son développement durable, les systèmes favorisant le caractère informel de la main-d'œuvre. Les pays de la COPACO doivent en outre tenir une base solide d'informations et de connaissances pour aider et représenter le secteur de manière efficace et effective, non seulement en période de progrès, mais aussi de catastrophe et de relèvement.

Modifier l'approche de développement

Les mesures d'urgence et de relèvement adoptées pendant la pandémie n'ont pas été exploitées pour assurer une transformation des comportements et attitudes en faveur d'un développement durable réduisant au maximum l'incidence humaine sur l'environnement et le climat (CEPALC, 2022b). Selon les estimations de la CEPALC (2022a), la croissance des économies en développement de la région sera moins importante que prévu dans les projections antérieures jusqu'en 2025 en raison de la pandémie. Les économies développées devraient, par comparaison, retrouver, voire améliorer, leur niveau de croissance antérieur à la pandémie. Il existe toutefois des exemples de mesures de relèvement applicables au secteur des pêches et de l'aquaculture qui ont tenu compte des objectifs à long terme en matière de protection sociale, de genre et de gestion durable des pêches.

Recommandation : Les exemples de bonnes mesures de réponse à la pandémie montrent qu'il est possible de changer le développement de manière positive, mais doivent s'inscrire dans une approche globale destinée à garantir un équilibre optimal entre le développement économique, la protection sociale universelle et sectorielle et la durabilité des ressources naturelles.

Promotion d'une approche axée sur l'être humain

Dans ses perspectives pour 2022, l'OIT (2022) insiste sur le fait que pour garantir une meilleure résilience face aux crises futures, les actions de relèvement doivent être axées sur l'être humain et chercher à instaurer une croissance économique inclusive et participative, des possibilités d'emploi décent équitables et une protection sociale universelle. Rien de plus logique, puisque l'humain est au cœur du problème. Dans le cas du secteur des pêches et de l'aquaculture, l'approche axée sur l'être humain s'inscrit dans les principes sous-tendant l'approche écosystémique des pêches (AEP) (Garcia *et al.*, 2003), qui vise à trouver un équilibre entre les objectifs économiques, sociaux et écologiques/environnementaux. L'AEP est visée par de nombreux instruments de pêche internationaux et sous-tend la notion de « transformation bleue » qui gagne en popularité depuis quelques années. Compte tenu de la prédominance de la pêche artisanale dans la région de la COPACO, il convient de rappeler que les *Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale* (ci-après les Directives) (FAO, 2015), qui traitent des intérêts spécifiques de la pêche artisanale, défendent elles-mêmes l'approche axée sur l'être humain. De même, les piliers sous-tendant le tout récent Plan d'action mondial relatif à l'AIPAA accordent la même attention nécessaire aux questions sociales, économiques et environnementales, qui doivent être traitées simultanément pour garantir un avenir holistique et durable (FAO, 2022).

Recommandation : L'AEP conserve sa pertinence pour une gestion durable des pêches équilibrant objectifs économiques, sociaux et écologiques/environnementaux, et doit être inscrite dans les plans et programmes relatifs à toutes les thématiques générales et spécifiques récentes revêtant un intérêt social et économique pour le secteur, qu'il s'agisse de la transformation bleue, de l'instauration d'une pêche artisanale durable ou des objectifs sociaux et économiques généraux du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (objectifs relatifs à l'éradication des inégalités, de la pauvreté et de la faim, objectifs visant une croissance économique inclusive durable et un travail décent pour tous).

Consolidation des efforts de lutte contre les inégalités sous toutes leurs formes

La pandémie a mis en lumière les écarts importants dans les approches de développement mises en œuvre par les pays membres de la COPACO, la protection sociale intégrale étant le maillon le plus faible de la chaîne. À cet égard, la FAO (2020d) comme la CEPALC (2020b) ont reconnu que l'élimination des inégalités sous toutes leurs formes était essentielle pour garantir une croissance économique durable.

Protection sociale et développement social, dont la culture numérique

Compte tenu de l'importance de la main-d'œuvre informelle dans le secteur, on n'insistera jamais assez sur l'importance de la protection sociale intégrale. La stratégie et le plan d'action de Saint-Vincent-et-les Grenadines constituent un parfait exemple de première étape logique. Les administrations des pêches devraient chercher à mieux comprendre le statut socioéconomique du secteur, en établissant un registre officiel de tous les acteurs de la chaîne de valeur. Cela sera en effet essentiel pour étayer les programmes de développement social et veiller à ce que tous les bénéficiaires admissibles reçoivent une aide sociale en période de choc. La collecte de données et informations ventilées par âge et par sexe et les évaluations de la vulnérabilité et des aspects sexospécifiques doivent servir à étayer les mesures politiques tenant compte du genre et à améliorer la conception, la mise en œuvre et les performances des programmes nationaux de développement et de protection sociale (FAO, 2020e). Ces programmes doivent s'appuyer sur des informations exactes sur les bénéficiaires, de façon à garantir une aide qui réponde aux besoins spécifiques des différents groupes vulnérables, en particulier les femmes et les travailleurs informels et émigrés qui jouent un rôle fondamental dans le secteur. Il est fortement recommandé d'adopter une approche participative pour concevoir les programmes et mesures de protection sociale, ainsi que pour les mettre en œuvre et les évaluer. Cela permettra de surmonter les problèmes, par exemple de ciblage généralisé des bénéficiaires, qui pourraient empêcher ceux qui en ont le plus besoin de bénéficier d'une aide (Chambers, 2014).

Pour être intégrale, la protection sociale doit inclure une assistance technique/des activités pédagogiques visant à aider les parties prenantes à quitter le statut caractérisé par un faible niveau d'éducation et de compétences qui limite leur capacité à gagner leur vie. L'élévation du niveau d'instruction et de compétences des travailleurs du secteur élargirait les options de subsistance s'offrant à toutes les personnes concernées. En d'autres termes, cela devrait donner l'occasion aux travailleurs de passer d'un travail temporaire, informel et peu qualifié (p. ex., le statut d'ouvrier) à des niches d'emploi plus formelles et plus élevées (p. ex., le statut de gestionnaire ou de propriétaire). Cela devrait également préparer les travailleurs à des options de diversification des moyens de subsistance qui tiennent également compte des considérations de voyage et de mobilité. Les activités de développement social doivent être adaptées pour répondre à toute une gamme de besoins, en particulier ceux des femmes et d'autres groupes vulnérables et marginaux qui forment souvent le secteur informel et touchent des revenus

faibles et imprévisibles. Des activités doivent être créées et adaptées pour gérer les défis que représentent les différentes formes d'inégalités présentes dans chaque pays, afin de fournir des opportunités de développement équitables à toutes les personnes concernées.

L'importance de la transition numérique pour les producteurs a été mise en lumière pendant la pandémie. Elle a introduit de nouvelles façons de faire des affaires, allant du management à la vente de produits de la mer, en passant par la protection sociale. Ainsi, le secteur doit s'assurer que les programmes de développement social destinés à ses parties prenantes tiennent compte de la question de la culture numérique. L'efficacité des programmes de protection sociale peut être améliorée si les bénéficiaires jouissent d'une culture numérique, p. ex. s'ils savent utiliser les services de banque en ligne pour procéder aux transferts d'espèces. La capacité numérique générale d'un pays est étroitement liée à cette question, et peut être abordée en même temps, comme le montrent l'exemple de la Colombie et les mesures qu'elle a prises pour améliorer la connectivité numérique de ses communautés rurales et leur accès aux TIC.

Les programmes de développement social visant à améliorer les moyens de subsistance et les sources de revenus en général pourraient contribuer à réduire la prévalence du travail informel dans le secteur, en particulier s'ils sont soutenus par des réglementations appropriées relatives au secteur et/ou au travail qui visent à assurer l'enregistrement des opérateurs et la mise en place de dispositifs plus formels en matière de responsabilité de la participation au secteur. Par ailleurs, l'amélioration des opportunités de travail pourrait à son tour améliorer l'inclusion des parties prenantes du secteur dans les programmes nationaux d'assurance sociale et de retraite, qui fournissent des filets de sécurité importants pour la gestion des risques habituels du cycle de vie. Les programmes de protection sociale devront pour cela comprendre des activités adaptées d'éducation et de vulgarisation. L'élévation du statut social des travailleurs pourra alors se traduire par une hausse des performances économiques du secteur tout entier.

Recommandation : Les pays de la COPACO doivent œuvrer pour réduire et éliminer le caractère informel de la main-d'œuvre du secteur en assurant un développement/une protection sociale intégrale qui permette aux travailleurs de sortir de la pauvreté et d'atteindre un meilleur statut au regard de l'égalité des revenus et des performances d'emploi. Cet effort doit être sous-tendu par une base d'information solide sur la main-d'œuvre du secteur, qui pourrait servir à l'élaboration d'évaluations sexospécifiques, entre autres évaluations de la vulnérabilité, et alimenter une approche participative de la protection sociale, des programmes de développement social adaptés à leur public et tenant compte des besoins en matière de culture numérique, et des services de vulgarisation et d'éducation sur la gestion des risques pour la vie et les moyens de subsistance.

Renforcement de la résilience économique

La pandémie a mis en lumière les vulnérabilités économiques suivantes : longueur des chaînes de valeur ; nombre limité des marchés de l'exportation ; forte dépendance vis-à-vis des intrants importés tels que combustibles fossiles, aliments et semences ; absence de diversification des produits et marchés ; faible recours aux outils numériques ; développement limité des options de marché domestiques et régionaux. Elle a forcé le secteur à réfléchir à des alternatives pour faire face à certaines vulnérabilités. Par exemple, les pêcheurs et agriculteurs doués d'une culture numérique ont pu atteindre des marchés alternatifs à l'échelle nationale. La coopération public-privé a réussi à venir en appui au développement futur de la chaîne de valeur nationale. De même, une meilleure coopération à l'échelle régionale, de même que les plateformes de commerce électronique, ont permis de relier les fournisseurs et les acheteurs de denrées

alimentaires dans les sous-régions, ce qui a nécessité une coopération public-privé. La diversification des produits proposés à la clientèle a également aidé à améliorer les échanges commerciaux.

Les gouvernements devraient continuer à fournir les incitations nécessaires au renforcement de la coopération régionale, soutenue par la coopération public-privé, dans le but d'optimiser le développement du commerce alimentaire intrarégional. Ils devraient par ailleurs réfléchir à des mesures d'incitation pour développer le commerce alimentaire national et soutenir le rôle de la coopération public-privé dans cette optique. Il serait important que les pays investissent pour suivre le rythme d'évolution des nouvelles technologies en matière de numérisation et des applications numériques visant à améliorer l'activité des chaînes de valeur du secteur. Compte tenu des vulnérabilités causées par une forte dépendance à l'égard des importations d'intrants, tels que les aliments et les semences pour l'aquaculture, les gouvernements devraient profiter de la période actuelle pour encourager et inciter de nouveaux investissements dans des technologies plus durables et respectueuses de l'environnement afin de minimiser les coûts des intrants et des opérations, par exemple la mariculture non alimentée respectueuse de l'environnement. Compte tenu des défis simultanés du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, il est clairement urgent d'adopter des mesures incitatives pour encourager une transition complète des opérations du secteur vers l'utilisation d'énergies renouvelables.

Recommandation : Les pays de la COPACO devraient évaluer le potentiel du secteur à créer une variété de produits pour satisfaire toutes les opportunités du marché, en mettant particulièrement l'accent sur le développement complet d'options de marché national et intrarégional et en utilisant les partenariats public-privé pour optimiser les résultats. En outre, les pays de la COPACO doivent créer les conditions nécessaires pour soutenir la diversification des marchés, la numérisation des opérations commerciales et l'investissement dans des méthodes et des technologies qui réduisent la dépendance à l'égard des matières premières importées et qui sont respectueuses du climat et de l'environnement.

Administration et gestion des pêches

La pandémie a forcé un changement, de façon plutôt réussie, vers une plus grande utilisation des plateformes virtuelles pour les réunions et les services administratifs, à la fois au niveau national et par les OCRP à l'échelle régionale. Elle a également mis en évidence : les faiblesses de la base d'informations et de connaissances du secteur, qui, si elle était essentielle pour éclairer les actions de gestion en général, ne tenait toutefois que rarement compte de la main-d'œuvre informelle ; et la complexité des exigences du secteur en matière d'opérations et de gestion.

Le recours aux plateformes virtuelles pour des tâches telles que la collecte de données, les services de communication et de rapport de routine, l'octroi de licences et l'enregistrement, offre la possibilité d'une plus grande rentabilité et d'un meilleur impact sur les performances. Il convient donc d'étudier, dans la pratique, comment assurer la transition numérique complète de la gestion et de l'administration du secteur. La charge de travail pourrait aussi être allégée en investissant dans des accords de coopération public/privé et dans une plus grande application des techniques de science citoyenne, comme le montrent respectivement l'exemple de PescaconCiencia au Costa Rica et l'application de la réglementation relative au lambi au Belize. Le recours aux techniques scientifiques citoyennes contribuerait à améliorer la compréhension du public sur les principales questions de gestion du secteur en général. En

outre, le passage en ligne des services de SCS permettrait une plus grande transparence dans la gestion des pêches, particulièrement importante pour l'échange de données et informations et pour la coopération régionale et internationale. Il s'agit d'un instrument clé pour lutter contre les activités de pêche INN, une préoccupation majeure identifiée dans le cadre de l'ODD 14, les cibles 14.4 et 14.6 visant à atteindre des niveaux et des capacités de pêche durables. Si l'on ne s'y attaque pas, les activités de pêche INN continueront de nuire aux progrès réalisés dans d'autres domaines. La transition numérique aiderait donc les pays à mettre en œuvre plus efficacement l'*Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée* (FAO, 2016).

Recommandation : Les pays de la COPACO et les OCRP de la région devront continuer à étudier et développer l'utilisation des plateformes virtuelles et des technologies numériques, de façon à améliorer la rentabilité et l'impact de performance de la prestation de services d'administration et de gestion du secteur, et les pays devront concentrer leurs efforts sur l'optimisation de la numérisation de la gestion des informations, des services de SCS et de la recherche. L'introduction de solutions de coopération public-privé et l'application de techniques de science citoyenne pourraient aider à réduire davantage les coûts tout en améliorant la performance globale et la compréhension du public vis-à-vis des contributions du secteur à la société au sens large.

La coopération intersectorielle est une nécessité

Les plans de relèvement post-COVID devraient intégrer les leçons apprises et adopter l'approche équilibrée préconisée par l'AEP, qui sous-tend le concept connexe et populaire de transformation bleue. La réussite de la mise en œuvre d'initiatives portant sur un ou plusieurs de ces concepts exige une coopération intersectorielle étroite et cohérente, qui doit s'appuyer sur des informations et des connaissances complètes des problèmes et des compromis. Tous les secteurs de l'économie sont responsables de la mise en œuvre du Programme de développement à l'horizon 2030, qui fournit donc un programme commun pour la coopération intersectorielle.

Recommandation : Les pays de la COPACO doivent favoriser la coopération intersectorielle, à la fois au niveau national et régional, en utilisant les objectifs interreliés du Programme de développement durable à l'horizon 2030 comme référence clé, et s'assurer que les intérêts du secteur des pêches et de l'aquaculture ne sont pas mis de côté mais effectivement intégrés dans les ODD interreliés.

Une opportunité permanente pendant le relèvement post-pandémie

Malgré les difficultés qui l'ont accompagnée, la pandémie a donné l'occasion aux pays de la COPACO d'envisager et de poursuivre différentes solutions pour faire des affaires. Certaines pratiques de secours/relèvement dans la région offrent la possibilité de répondre plus efficacement aux défis qui existaient avant la pandémie et d'améliorer la résilience sociale et économique. Comme beaucoup de ces pratiques n'en sont encore qu'à leurs balbutiements, il serait important de continuer à les surveiller afin d'évaluer leurs résultats et leur pertinence à plus large échelle. Certaines des bonnes pratiques qui ont vu le jour dans la région dépendaient de la coopération public-privé, tant au niveau national que régional, et montrent l'intérêt de combiner l'expertise du secteur public et du secteur privé dès lors que les avantages mutuels à en tirer sont correctement définis. Les mesures de secours/relèvement n'ayant pas porté une

attention particulière à la protection de l'environnement, les actions de relèvement liées à la pandémie actuellement en cours de mise en œuvre doivent de toute urgence combler les lacunes en matière de résilience environnementale si l'on veut voir couronnées de succès à long terme les mesures de relèvement social et économique. La meilleure approche consisterait à intégrer les besoins environnementaux dans les objectifs sociaux et économiques par le biais de l'application active de l'AEP pour la transformation bleue, de la coopération intersectorielle pour la mise en œuvre intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'adoption de technologies respectueuses du climat et de l'environnement.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Acosta, A.A, Glazer, R.A, Ali, F.Z, and Mahon, R., 2020. Science and Research Serving Effective Ocean Governance in the Wider Caribbean Region. Report for the UNDP/GEF CLME+ Project (2015-2020). Gulf and Caribbean Fisheries Institute. Marathon, Florida USA. Technical Report No.2. 185 p. Available at <https://clmeplus.org/somee-content/>
- Agnew, D.J., Pearce, J., Pramod G., Peatman, T., Watson, R., Beddington, J.R., and Pitcher. T.J., 2009. "Estimating the Worldwide Extent of Illegal Fishing." PLoS ONE 4 (2): e4570.
- Chambers, R., 2014. *Good Practices for Effective Participation in Social Protection Design and Implementation*. Available at <https://www.unrisd.org/en/library/blog-posts/good-practices-for-effective-participation-in-social-protection-design-and-implementation>.
- Cheung, W. L., Reygondeau, G., Wabnitz, C.C.C., Tamburello, N. and Singh-Renton, S., 2019. A. *Climate Change Effects on Caribbean Marine Ecosystems and Fisheries: Regional Projections*. In CRFM Research Paper Collection, Volume 9. p 10-97, CRFM: Belize, C.A.
- Cheung, W. L., Reygondeau, G., Wabnitz, C.C.C., Tamburello, N., Singh-Renton, S. and Joseph, A., 2019. B. *Climate Change Effects on Caribbean Marine Ecosystems and Fisheries: National Projections for 6 Pilot Countries: Jamaica, Haiti, Dominica, St Lucia, St Vincent and the Grenadines, and Grenada*. In CRFM Research Paper Collection, Volume 9. p 98-172, CRFM: Belize, C.A.
- CRFM, 2020. *Coronavirus Impacts, Implications and Way Forward for the Fisheries Sector in CRFM Member States*. CRFM Technical & Advisory Document, No. 2020/ 07. 11p. CRFM: Belize, C.A.
- Economic Commission for Latin America and the Caribbean (ECLAC), 2020a. *Report on the economic impact of coronavirus disease (COVID-19) on Latin America and the Caribbean: study prepared by the Economic Commission for Latin America and the Caribbean (ECLAC), at the request of the Government of Mexico in its capacity as Pro Tempore Chair of the Community of Latin American and Caribbean States (CELAC), at the virtual ministerial meeting on health matters for response and follow-up to the COVID-19 pandemic in Latin America and the Caribbean, held on 26 March 2020, (LC/TS.2020/45), Santiago, 2020.*
- Economic Commission for Latin America and the Caribbean (ECLAC), 2020b. *Building a New Future: Transformative Recovery with Equality and Sustainability (LC/SES.38/3-P/Rev.1)*, Santiago, 2020.
- Economic Commission for Latin America and the Caribbean (ECLAC), 2022a. *Preliminary Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean, 2021 (LC/PUB.2022/1-P)*, UN: Santiago, 2022.

- Economic Commission for Latin America and the Caribbean (ECLAC), 2022b. *How to finance sustainable development. Recovery from the effects of COVID-19 in Latin America and the Caribbean*. UN ECLAC Special Report No. 13. 30 pp. UN: Santiago, 2022.
- FAO, 2016. *Agreement on Port State Measures to Prevent, Deter and Eliminate Illegal, Unreported and Unregulated Fishing*. Revised Edition. FAO: Rome. 100p
- FAO, 2015. *Voluntary Guidelines for Securing Sustainable Small-Scale Fisheries in the Context of Food Security and Poverty Eradication*. Rome. Available at <https://www.fao.org/documents/card/en/c/I4356EN>
- FAO. 2020a. *The impact of COVID-19 on fisheries and aquaculture – A global assessment from the perspective of regional fishery bodies: Initial assessment, May 2020*. No. 1. Rome. <https://doi.org/10.4060/ca9279en>
- FAO, 2020b. *How is COVID-19 affecting the fisheries and aquaculture food systems*. Policy Brief/ paper. Available at <http://www.fao.org/3/ca8637en/CA8637EN.pdf>.
- FAO. 2020c. *Impact of COVID-19 on informal workers*. Available at <http://www.fao.org/3/ca8560en/CA8560EN.pdf>.
- FAO, 2020d. *Addressing inequality in times of COVID-19*. Available at <http://www.fao.org/3/ca8843en/CA8843EN.pdf>.
- FAO 2020e. *Gendered impacts of COVID-19 and equitable policy responses in agriculture, food security and nutrition* Available at <http://www.fao.org/documents/card/en/c/ca9198en>.
- FAO. 2021a. *FAO Yearbook. Fishery and Aquaculture Statistics 2019/FAO annuaire. Statistiques des pêches et de l'aquaculture 2019/FAO anuario. Estadísticas de pesca y acuicultura 2019*. Rome/Roma. <https://doi.org/10.4060/cb7874t>
- FAO, 2021b. *The role of social protection in the recovery from COVID-19 impacts in fisheries and aquaculture*. Policy Brief/ paper. UN FAO publication. Available at <https://www.fao.org/3/cb3385en/cb3385en.pdf> .
- FAO, 2022. *Global Action Plan of the Year of Artisanal Fisheries and Aquaculture 2022 (IYAFA 2022)*. 29 pp., FAO: Rome. Available at www.fao.org/artisanal-fisheries-aquaculture-2022
- FAO and ECLAC. 2020a. *Food systems and COVID-19 in Latin America and the Caribbean: Trade performance during the crisis*. Bulletin 12. Santiago, FAO. Available at <https://www.cepal.org/en/publications/45925-food-systems-and-covid-19-latin-america-and-caribbean-ndeg-12-trade-performance>
- FAO and ECLAC. 2020b. *Food systems and COVID-19 in Latin America and the Caribbean: Update on impacts and responses*. 8/10/2020. Bulletin 16. Santiago, FAO. Available at <https://www.fao.org/publications/card/en/c/CB1433EN/>
- Garcia S.M., Zerbi A., Aliaume C., Do Chi T., Lasserre G. (2003). *The ecosystem approach to fisheries. Issues, terminology, principles, institutional foundations, implementation and outlook*. FAO Fisheries Technical Paper. No. 443. Rome, FAO. 2003. 71 p.
- ILO, 2022. *World Employment and Social Outlook: Trends 2022*. Geneva: International Labour Office, 2022. Available at <https://www.ilo.org/global/research/global-reports/weso/trends2022/lang--en/index.htm>
- Northrop, E., *et al.* 2020. “A Sustainable and Equitable Blue Recovery to the COVID-19 Crisis.” Report. Washington, DC: World Resources Institute. Available online at <http://www.oceanpanel.org/bluerecovery>
- OECD, 2021. *COVID-19 and multilateral fisheries management*. Available at https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=1060_1060372-axgu1ccagx&title=COVID-19-and-multilateral-fisheries-management.

- SICA, 2020. Regional Contingency Plan - Oriented to complement the national efforts for the prevention, containment and treatment of the COVID-19. 35p. Available at <https://www.sica.int/coronavirus/plan>
- Singh-Renton S., in prep. Shock Responsive Social Protection Strategy and Action Plan for the Small-Scale Fisheries Sector. FAO. 156 pp.
- Singh-Renton, S. & McIvor I. 2015. Review of current fisheries management performance and conservation measures in the WECAFC area. FAO Fisheries and Aquaculture Technical Paper No. 587, Bridgetown, Barbados, FAO. 293 pp.
- Telesetsky, A. 2014. "Laundering Fish in the Global Undercurrents: Illegal, Unreported and Unregulated Fishing and Transnational Organized Crime." Ecology Law Quarterly Vol. 41 (4), p 939–97.
- UNCTAD, 2022. *Impact and implications of COVID-19 for the ocean economy and trade strategy*. UN Publication: 69 pp. Available at <https://unctad.org/publications-search?Operator=and&keys=Impact+and+implications+of+COVID-19+for+the+ocean+economy+and+trade+strategy>.
- UNEP/CEP 2019a. UNEP/CEP Technical report: State of the Cartagena Convention Area. An Assessment of Marine Pollution from Land-Based Sources and Activities in the Wider Caribbean Region. Authors: S. Heileman, L. Talaue McManus, C. Corbin, L. Christian, D. Banjoo, S. Adrian and E. Mayorga. Available at <https://clmeplus.org/somee-content/>
- UNEP/ CEP 2019b. CLME+ Paper on the Coordination Mechanism (Status of the development of a permanent Coordinating and Financing Mechanism for improving Oceans Governance in the Wider Caribbean Region). UNEP(DEPI)/CAR IG.40/INF.4. Available at <https://www.unep.org/cep/events/conference-parties-cartagena-convention-cops/igm19cop16>
- Widjaja, S., Long, T., Wirajuda, H. et al. 2019. Illegal, Unreported and Unregulated Fishing and Associated Drivers. Washington, DC: World Resources Institute. Available online at www.oceanpanel.org/iuu-fishing-and-associated-drivers.